

3. VALIPAC

3.1. Résultats de la cartographie 2023

Le rapport annuel sur la cartographie retrace les chaînes de recyclage, du collecteur et trader au recycleur final. Au total, la filière de 66 200 tonnes de déchets d'emballages plastiques industriels a pu être entièrement cartographiée en 2023 pour l'année d'activités 2022. Ces déchets ont été recyclés en Europe, en Extrême-Orient ou au Moyen-Orient (principalement en Turquie). Le volume total enregistré a augmenté, comparé aux rapports de la cartographie en 2021 (+ 9 800 tonnes) et en 2022 (+ 3 100 tonnes). L'augmentation provenait de l'Europe, tandis que l'Extrême-Orient et la Turquie ont perdu un peu d'importance.

	UE + Royaume-Uni	Extrême-Orient	Moyen-Orient	Total
Part de marché (%)	50,6	32,3	17,2	100,0
Quantité (tonnes)	33 500	21 350	11 350	66 200

Combinés à la quantité de déchets (31 %) acheminés directement vers les transformateurs finaux, les efforts déployés en matière de trading en 2023 portent la traçabilité globale des déchets **plastiques** pour 2022 à plus de 98,6 %.

En 2022, un total de 78,6 % de la quantité de **carton** recyclé est allée directement à un acquéreur final et 7 % ont été commercialisés par des traders disposant d'un contrat avec Valipac. L'organisme agréé a clôturé l'année 2023 avec 7 contrats avec des traders de carton. Pour 2022, il atteint ainsi un niveau de traçabilité de 95,2 % pour le carton et ces efforts se poursuivent.



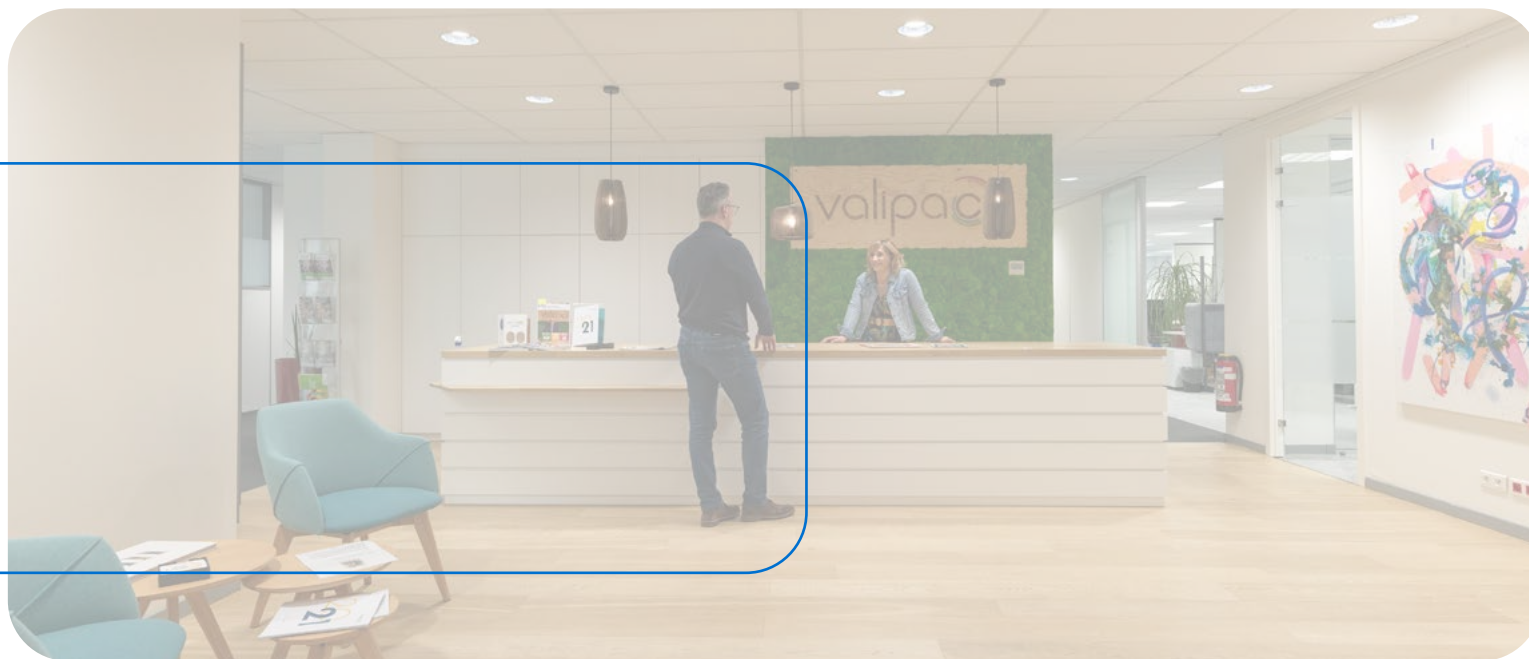
3.2. Résultats des audits

L'organisme agréé organise, depuis 2021, des audits auprès d'entreprises de recyclage situées en dehors de l'UE. Cela concerne aussi bien les plastiques que le papier/carton.

En 2023, l'organisme agréé a pu commanditer 39 audits auprès d'entreprises de recyclage de déchets plastiques industriels, grâce à des contrats conclus avec 20 traders de plastique. Le nombre total d'entreprises hors UE ayant déjà fait l'objet d'un audit est ainsi passé à 72 (dont 8 audits biennuels de rappel auprès d'acquéreurs ayant déjà fait l'objet d'un audit précédent). Les budgets importants, alloués par Valipac à cet effet, ainsi que l'objectif de coopération visé par certaines organisations REP européennes, ont donné lieu cette année à une collaboration formelle avec le « Afvalfonds Verpakkingen » aux Pays-Bas, qui se concrétisera en 2024 par les 26 audits prévus en dehors de l'UE. Les collecteurs, vendeurs et transformateurs finaux bénéficient aussi progressivement d'un contrôle plus efficace des filières de traitement. Valipac s'attend ici à une évolution majeure, mais lente.

Dans les résultats pour 2023, Valipac tient compte des quantités de plastique que les entreprises de recyclage hors UE ont acceptées, mais qui ne peuvent être incluses dans les résultats de recyclage en raison de critères minimaux et d'un rapport d'audit négatif.

Fin 2023, le nombre d'entreprises faisant l'objet d'un « red flag » (c-à-d. dont l'audit s'est révélé négatif) pour les plastiques s'élevait au nombre de 7. Valipac diffuse cette « liste noire » auprès des traders afin de les sensibiliser au problème et les encourager à remédier à la situation. Les opérateurs de déchets peuvent se connecter à une application web et consulter leur score, pour les encourager à exclure les acquéreurs qui font affaire avec des entreprises de la liste noire. Cela permet également à l'opérateur de garantir des forfaits recyclage maximaux aux déballeurs.



3.3. Aperçu global des destinations finales du recyclage

Les destinations des matériaux étaient les suivantes en 2022 :

en %	Bois	Papier/Carton	Plastique	Métaux ferreux
Belgique	82,9	37,2	17,6	65,3
UE	17,1	53,1	33,1	22,6
Non UE	0,0	9,7	49,3	12,1
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

